

Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble

Préambule

Vivre ensemble, une évidence à cultiver et à préserver

Vivre ensemble est une évidence et une heureuse réalité quotidienne pour le plus grand nombre. Il fait partie de notre patrimoine commun et constitue le fondement inaliénable de nos sociétés.

Il s'entend comme la capacité de chacune et de chacun, ainsi que de nos sociétés, à cohabiter de façon harmonieuse et à développer avec succès une culture de paix comprenant le respect et l'appréciation mutuels, des relations de coopération et un désir commun d'apaisement. Vivre ensemble implique le respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'acceptation de la liberté et de la diversité des expressions, des opinions, des héritages et des cultures. Il suppose le respect de la liberté de conscience, de religion ou de conviction. Il se nourrit des interactions dans l'ouverture, la coopération et la solidarité, des relations bienveillantes, du refus de s'ignorer ou de se nuire, ainsi que d'une participation éclairée à la gouvernance de nos sociétés.

Le lien social, la fraternité, le respect de l'altérité et les valeurs humanistes qui le sous-tendent font pleinement écho aux valeurs de la Francophonie et à ses engagements en faveur d'un développement humain juste et durable.

La langue française, qui cimenter notre unité en Francophonie, enrichie du respect de la diversité linguistique et culturelle, est notre trait d'union et notre ressource fondamentale. Elle est un outil d'accès au monde, de partage, de compréhension, d'inclusion et un levier de développement.

Dans nos sociétés, cultiver et préserver notre capacité à vivre ensemble, permettre l'usage et la diffusion de la langue française, ainsi que la diversité linguistique et culturelle, est indissociable d'une démocratie participative.

Notre cohésion sociale et multilatérale est cependant quotidiennement menacée et fragilisée notamment par le préoccupant accroissement des inégalités, par les conséquences d'une dégradation sans précédent du climat et de la biodiversité et par la montée des populismes, des nationalismes, de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, qui peuvent entraîner l'uniformisation, le repli sur soi, et le rejet de l'altérité.

Face aux grandes mutations mondiales, nous soulignons la nécessité d'agir, chacun à son niveau, afin d'accomplir la vision politique des Fondateurs de la Francophonie, cet humanisme intégral qui demeure l'idéal auquel nous aspirons.

Nous sommes convaincus que nos sociétés et nos populations disposent de la volonté et de tous les atouts nécessaires pour renforcer notre cohésion sociale dans le respect des libertés individuelles.

Face aux risques de fracture sociale profonde, qui menacent l'ensemble de nos sociétés et particulièrement la jeunesse, nous, Chefs d'État et de gouvernement réunis à Erevan les 11 et 12 octobre 2018 à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie, décidons d'unir nos voix pour réaffirmer notre plein engagement politique à préserver et renforcer le vivre ensemble.

Nous lançons cet *Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble*, par lequel nous souhaitons acter et réaffirmer un certain nombre de principes et de valeurs qui régiront le « Vivre ensemble » au sein de l'espace francophone.

Vivre ensemble en agissant pour la paix, le respect des droits de l'Homme, la démocratie, l'égalité et la justice

Le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales est primordial pour le vivre ensemble. Il s'accomplit pleinement en investissant dans le renforcement du lien et de la cohésion sociale.

Nourrir et consolider notre capacité à vivre ensemble, au service du respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la paix, de la démocratie, de l'égalité et de la justice implique de mener une action déterminante pour développer une culture de paix, d'écoute réciproque et de non-violence, combattre l'intolérance, l'incitation à la haine et toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur la race, le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion et les convictions.

Cette action doit viser à garantir l'égalité des chances et à prévenir et à lutter contre l'exclusion politique, et suppose l'égal accès et la participation pleine et effective de tous aux processus décisionnels à tous les échelons.

Les États et gouvernements membres appellent à :

1. Œuvrer, à tous les échelons, à l'enracinement des valeurs de paix, de démocratie, d'égalité et de respect des droits et libertés fondamentaux, par l'éducation et l'application par les États et gouvernements, en temps de paix comme en situation de conflit, du droit international des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que du droit international humanitaire ; Promouvoir le devoir de mémoire, la réconciliation, et lutter contre le négationnisme afin notamment de prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et de lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes ;
2. Promouvoir le devoir de mémoire, la réconciliation, et lutter contre le négationnisme afin notamment de prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et de lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes ;
3. Promouvoir l'éducation à la paix et à la citoyenneté, collaborative et non-violente, ainsi que l'accès à une information de qualité, éclairée et fiable, afin de prévenir et de combattre toutes les formes de discriminations, les violences, la radicalisation et l'extrémisme violents, les discours de haine et l'intolérance ;
4. Encourager la démocratie participative et la bonne gouvernance, y compris au niveau local, afin de renforcer la cohésion et permettre aux populations d'exercer leurs droits fondamentaux et leur citoyenneté ;
5. Veiller au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et œuvrer résolument en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles, de leur participation à la gouvernance de nos sociétés et de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard.

Vivre ensemble en nous enrichissant de nos diversités

Vivre ensemble est une expérience quotidienne. Elle passe par l'expression, le partage et l'enrichissement mutuel dans la diversité et la pluralité de nos identités, de nos héritages culturels, de nos opinions, de nos convictions et de nos religions. Ce sont nos différences qui nous rattachent les uns aux autres et c'est par elles et par l'exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales que le Vivre ensemble peut viser l'Universalité.

À l'échelle de l'espace francophone, il se cultive par un dialogue fécond entre les peuples et les sociétés qui nous conduit à nous respecter, à encourager la tolérance, l'inclusion, le respect de la diversité, le pluralisme et à vivre les uns avec les autres de façon solidaire. La mobilité et les échanges internationaux, qui favorisent l'ouverture d'esprit, concourent au succès de ce dialogue.

À l'échelle de nos sociétés, il se nourrit de moments de convivialité, de partage, d'écoute et de compréhension mutuelle. Il est conforté par le dialogue interculturel et interreligieux. Les élus, les autorités religieuses et traditionnelles, ainsi que les autres acteurs de la société civile, intervenant à tous les échelons jouent un rôle majeur en la matière et s'appuient notamment sur le patrimoine culturel pour enrichir le lien social.

La langue française est notre trait d'union, ce lien fondamental qui nous fait vivre ensemble en Francophonie. Renforcer son usage, dans le respect de la diversité linguistique, est indispensable à la cohésion de l'espace francophone et à son ouverture sur le monde.

Les États et gouvernements membres appellent à :

1. Valoriser et promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, à tous les échelons, pour créer les conditions d'une meilleure compréhension réciproque ;
2. Protéger, sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel et faciliter la transmission des héritages culturels intergénérationnels ;
3. Encourager et faciliter les échanges culturels, la circulation des biens culturels et la mobilité des artistes ainsi que soutenir la création culturelle et numérique francophones et l'accès de tous à une offre culturelle élargie et de qualité ;
4. Favoriser l'expérience quotidienne de la diversité et du respect des différences, dans la pluralité des héritages, des valeurs et des expressions, par l'éducation, la formation et la sensibilisation ;
5. Promouvoir l'usage et la diffusion de la langue française, valoriser sa diversité, ainsi que la diversité linguistique, et œuvrer en faveur de la coopération avec les différents espaces linguistiques.

Vivre ensemble en renforçant nos liens de fraternité et de solidarité

Chaque individu est un acteur à part entière de notre cohésion sociale. Vivre ensemble suppose une attention quotidienne aux besoins individuels et collectifs, ainsi qu'un engagement solidaire et fraternel dans des actions concrètes.

Vivre ensemble se construit à l'échelle de tout l'espace francophone, à travers le rapprochement de nos actions solidaires, les coopérations et les échanges universitaires, les échanges culturels, l'éducation par le sport et la diplomatie sportive et le développement de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'engagement commun pour la protection de l'environnement.

Il se bâtit également à l'échelle des territoires. Le rôle des élus locaux, des autorités religieuses et traditionnelles et des autres acteurs de la société civile ainsi que celui des familles, est essentiel pour fédérer les acteurs locaux autour de projets rassembleurs et inclusifs au service de la collectivité, dans les différents aspects de la vie économique, culturelle et sociale.

Dans les contextes migratoires, la situation des migrants, en particulier des femmes et des enfants, appelle un partage des responsabilités, une sensibilisation des populations et l'affirmation d'une solidarité individuelle et collective, dans un esprit de fraternité.

L'expression de cette solidarité renforcée constitue l'un des meilleurs remparts contre le risque de paupérisation des populations les plus fragiles. Développer des systèmes économiques durables, soucieux d'une juste répartition des richesses, d'une meilleure égalité des chances et d'une amélioration des conditions de vie est une condition essentielle de notre capacité à bien vivre ensemble en Francophonie.

Les États et gouvernements membres appellent à :

1. Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'exclusion et la pauvreté et améliorer tout particulièrement l'accès des populations aux services essentiels, à une éducation et une formation inclusives et de qualité, à des soins de qualité pour toutes et tous, dans une démarche de développement durable et de recherche d'une croissance économique partagée favorisant la cohésion entre les peuples et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
2. Encourager l'engagement solidaire et les initiatives publiques et privées en faveur de projets rassembleurs, du volontariat et du bénévolat ainsi que du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. S'attacher également à développer une approche solidaire et inclusive dans l'accueil des migrants et leur permettre d'accéder à des conditions de vie décentes et de tisser des liens avec les communautés d'accueil ;
3. Encourager l'investissement pour des emplois décents et durables, l'entrepreneuriat, particulièrement chez les jeunes et les femmes, ainsi que la mobilité des entrepreneurs, des investisseurs et des jeunes afin de favoriser le partage d'expériences et de démultiplier les opportunités de développement économique à l'échelle de l'espace francophone ;
4. Renforcer le rôle des institutions notamment universitaires, en soutenant la coopération interuniversitaire en faveur du développement d'actions innovantes permettant de mieux vivre ensemble ainsi que la création du savoir et de l'expertise en matière de prévention, de médiation et de résolution de conflits. À cette fin, favoriser les échanges universitaires et la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants ;
5. Promouvoir le sport, l'éducation par le sport, l'accès de tous à l'éducation physique et sportive, notamment des jeunes et des femmes, comme vecteur de paix, de bien-être et de développement de notre capacité à vivre ensemble, dans un esprit sportif et de dépassement de soi. Renforcer la spécificité des Jeux de la Francophonie en alliant davantage le sport et la culture.

Modalités de suivi et de mise en œuvre

Les États et gouvernements membres appellent à agir, tant au niveau national que dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale francophone, en vue de promouvoir le Vivre ensemble.

L'OIF et les opérateurs de la Francophonie publieront tous les quatre ans un rapport conjoint de suivi de la mise en œuvre de l'Appel francophone pour le Vivre ensemble, en valorisant les bonnes pratiques en matière de Vivre ensemble. Pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur un secrétariat à Erevan mis à disposition par l'Arménie.

Ils poursuivront également le développement d'actions de sensibilisation en faveur des valeurs et principes contenus dans l'Appel, particulièrement en direction de la jeunesse, en organisant notamment des débats de haut niveau à ce sujet.

L'Organisation internationale de la Francophonie assurera une large diffusion de cet Appel auprès de l'ensemble des acteurs francophones.

Les États et gouvernements membres rappellent leur souhait de réaliser ces actions dans le respect de leur législation et de leurs engagements internationaux respectifs.